

INFORMATION AUX PORTEURS

**03/01/2024 – CPR CROISSANCE REACTIVE (PART P : FR0010097683 ET PART I : FR0010965137) :
DECIMALISATION DES PARTS P ET I**

A compter du 03 janvier 2024, le montant minimum de souscription initiale et ultérieure des **parts P et I** (codes ISIN : FR0010097683 et FR0010965137) du FCP CPR CROISSANCE REACTIVE pourra se faire en cent-millièmes de parts, *en lieu et place de :*

- *un millième de parts pour la part P et,*
- *une part lors de la souscription initiale et un millième de part lors de la souscription ultérieure pour la part I.*

La documentation juridique du FCP sera modifiée en conséquence et disponible sur le site internet de CPR Asset Management : www.cpram.com.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part (aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction